

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom commercial : Prolystica® 2X Concentrate Alkaline Detergent
 Code du produit : 1C34

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Pour usage hospitalier et professionnel. Pas pour un usage domestique.
 Utilisation de la substance/mélange : Détergent alcalin

1.2.2. Usages déconseillés

Aucune information supplémentaire disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant:

STERIS Corporation
 P. O. Box 147, St. Louis, MO 63166, États-Unis
 Numéro de téléphone pour information: 1-800-548-4873 (Service clients - Produits de soins de santé)
 US téléphone d'urgence n° 1-314-535-1395 (STERIS); 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Fournisseur:

STERIS Ireland Limited
 IDA Business and Technology Park
 Tullamore
 County Offaly
 R35 X865
 Ireland.
 Produit / Information technique N° de téléphone: +44 (0) 116 276 8636
 Email: asksteris_msds@steris.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +44 (0) 1895 622 639

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Corr. 1A H314
 Eye Dam. 1 H318

Texte complet des phrases H: voir Section 16.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

CLP Mention d'avertissement : Danger
 Mentions de danger (CLP) : H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
 Conseils de prudence (CLP) : P260 - Ne pas respirer les aérosols, brouillards, vapeurs.
 P280 - Porter des vêtements de protection, des gants de protection, un équipement de protection des yeux.
 P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
 P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'air frais et les garder confortablement respirer.
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Prolystica® 2X Concentrate Alkaline Detergent

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable.

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Sodium (hydroxyde de)	(n° CAS) 1310-73-2 (Numéro CE) 215-185-5 (Numéro index) 011-002-00-6 (n° REACH) 01-2119457892-27-0229	1 - 3	Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318
Sodium octyl sulfate	(n° CAS) 142-31-4 (Numéro CE) 205-535-5	1 - 2	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
1-Octanamine, N,N-dimethyl-, N-oxide	(n° CAS) 2605-78-9 (Numéro CE) 607-854-9 (n° REACH) 01-2119409076-45-0002	1 - 2	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
1,2,4-Butanetricarboxylic acid, 2-phosphono-	(n° CAS) 37971-36-1 (Numéro CE) 253-733-5	0.5 - 1.5	Met. Corr. 1, H290 Eye Irrit. 2, H319
Oxirane, methyl-, polymer with oxirane	(n° CAS) 9003-11-6 (Numéro CE) 618-355-0	0.5 - 1.5	Non classé

Textes des phrases H: voir Section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Immédiatement débusquer la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Faire boire de l'eau à la victime si elle est parfaitement consciente/lucide. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Symptômes/lésions après inhalation	: En cas d'une fine répartition/pulvérisation/nébulisation: Irritation des voies respiratoires et des autres membranes muqueuses.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Peut causer des brûlures chimiques.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Symptômes/lésions après ingestion	: Corrosif pour la bouche, de la gorge et de l'estomac.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information supplémentaire disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser extinction d'incendie appropriés pour les matières environnantes. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée.
--------------------------------	--

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Peut réagir avec les métaux mous de dégagement d'hydrogène gazeux inflammable.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
---	--

Prolystica® 2X Concentrate Alkaline Detergent

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Equipements de protection des pompiers : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Eviter l'inhalation de vapeurs et le brouillard de pulvérisation. Le produit déversé peut présenter un risque de glissement. Assurer une ventilation d'air appropriée. Travailler dans un lieu bien ventilé.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Neutraliser lentement le produit avec un acide faible. Stocker à l'écart des autres matières. Laver les zones contaminées avec de grandes quantités d'eau dans un égout sanitaire, si, conformément à la réglementation locale, provinciale et nationale.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Produit destiné uniquement à un usage industriel. Lire l'étiquette avant utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Utiliser des vêtements protectifs. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.

Matières incompatibles : Acides, métaux mous, oxydants, composés organiques halogénés. Le contact avec des métaux tels que le magnésium, l'aluminium, le zinc (galvanisé), de l'étain, le chrome, le laiton et le bronze peut produire de l'hydrogène. Réagit violemment avec les acides en libérant du gaz irritant. Peut dégager du gaz d'hydrogène inflammable au contact de métaux mous.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information supplémentaire disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Sodium (hydroxyde de) (1310-73-2)		
France	VME (mg/m ³)	2 mg/m ³
France	VLE (mg/m ³)	2 mg/m ³
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m ³)	2 mg/m ³
USA - ACGIH	ACGIH Plafond (mg/m ³)	2 mg/m ³
USA - IDLH	US IDLH (mg/m ³)	10 mg/m ³
USA - NIOSH	NIOSH REL (Plafond) (mg/m ³)	2 mg/m ³
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	2 mg/m ³

Prolystica® 2X Concentrate Alkaline Detergent

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Assurer une aération suffisante.

Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile. Équipement de protection individuelle devrait être choisi en fonction des conditions dans lesquelles ce produit est manipulé ou utilisé. Vêtements de protection. Gants. Lunettes de protection.



Protection des mains : Porter des gants en caoutchouc.

Protection oculaire : Porter des lunettes anti-éclaboussures, lunettes à coques.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié. Tablier en caoutchouc. Bottes de caoutchouc.

Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un masque approprié.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Jaune clair à pêche
Odeur	: Légère odeur chimique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 12.7 - Approximativement
pH solution	: 11.2 - Approximativement (Solution à 1%)
Vitesse d'évaporation relative (acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1.117 g/ml Gravité Spécifique
Solubilité	: Eau: Complètement soluble
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information supplémentaire disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information supplémentaire disponible.

Prolystica® 2X Concentrate Alkaline Detergent

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

10.5. Matières incompatibles

Acides, métaux mous, oxydants, composés organiques halogénés. Le contact avec des métaux tels que le magnésium, l'aluminium, le zinc (galvanisé), de l'étain, le chrome, le laiton et le bronze peut produire de l'hydrogène. Réagit violemment avec les acides en libérant du gaz irritant. Peut dégager du gaz d'hydrogène inflammable au contact de métaux mous.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère: Vapeurs corrosives. Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Corrosif pour les yeux et la peau.

1,2,4-Butanetricarboxylic acid, 2-phosphono- (37971-36-1)	
DL50 orale rat	> 4000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 4000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 1979 mg/m ³ (Temps d'exposition: 4 h)

Sodium (hydroxyde de) (1310-73-2)	
DL50 cutanée lapin	1350 mg/kg
ATE CLP (cutanée)	1350.000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau graves pH: 12.7 Approximativement
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves pH: 12.7 Approximativement
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets nocifs potentiels sur les hommes et symptômes possibles	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

Sodium (hydroxyde de) (1310-73-2)	
CL50 poisson 1	45.4 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèce: Oncorhynchus mykiss [statique])

1,2,4-Butanetricarboxylic acid, 2-phosphono- (37971-36-1)	
CE50 autres organismes aquatiques 1	140 mg/l (Temps d'exposition: 72 h - Espèce: Desmodesmus subspicatus)

12.2. Persistance et dégradabilité

Prolystica® 2X Concentrate Alkaline Detergent	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Prolystica® 2X Concentrate Alkaline Detergent	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

1,2,4-Butanetricarboxylic acid, 2-phosphono- (37971-36-1)	
BCF poissons 1	(Pas de bioaccumulation attendue)

Prolystica® 2X Concentrate Alkaline Detergent

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information supplémentaire disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Le produit peut être envoyé à un égout sanitaire et abondamment avec de l'eau, si, conformément à la réglementation locale, provinciale et nationale. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Déchets dangereux (corrosifs) compte-tenu du pH. Les conteneurs vides seront soigneusement rincés avec de grandes quantités d'eau propre. S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU : 1824
N° ONU (IATA) : 1824
N° ONU (IMDG) : 1824
N° ONU (ADN) : 1824

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
Description document de transport : UN 1824, HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION, 8, CORROSIF, PG III

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 8
Code de classification (ONU) : C5
Classe (IATA) : 8
Classe (IMDG) : 8
Classe (ADN) : 8
Étiquettes de danger (ONU) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non.
Polluant marin : Non.
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Seulement les 5 gallons et 20 litres seaux sont approuvés pour le transport aérien.

14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 80
Code de classification (ADR) : C5
Panneaux oranges :



Catégorie de transport (ADR) : 3
Tunnel Code de restriction (ADR) : E
Quantités limitées (ADR) : 5L

Prolystica® 2X Concentrate Alkaline Detergent

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Quantités exceptées (ADR) : E1
Code EAC : 2R

14.6.2. Transport maritime

Classe (IMDG) : UN 1824, HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION, 8, CORROSIF, PG III

14.6.3. Transport aérien

Classe (ICAO/IATA) : UN 1824, HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION, 8, CORROSIF, PG III

Seulement les 5 gallons et 20 litres seaux sont approuvés pour le transport aérien.

14.6.4. Transport par voie fluviale

Aucune information supplémentaire disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Ne contient pas de substance candidate REACH.

15.1.2. Directives nationales

Aucune information supplémentaire disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Date de révision : 10/08/2018
Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (dermique) Catégorie 4
Eye Dam. 1	Catégorie 1 - Lésions oculaires graves/Irritation
Eye Irrit. 2	Catégorie 2 - Lésions oculaires graves/Irritation
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires

FDS UE (Annexe II REACH)

Les informations sur cette feuille n'est pas une spécification et ne garantit pas les propriétés spécifiques. L'information est destiné à fournir des connaissances générales sur la santé et la sécurité sur la base de notre connaissance de la manipulation, le stockage et l'utilisation du produit. Elle n'est pas applicable aux utilisations inhabituelles ou non-standard du produit ou lorsque instruction ou recommandations ne sont pas suivies.